

Tracker, un outil simple pour miser en Bourse

LE MONDE | 05.04.2014 à 14h42 • Mis à jour le 07.04.2014 à 11h35 |

Éric Leroux



Pour les professionnels de la gestion collective, le constat est rude. Rares sont les gérants de fonds à réaliser des performances supérieures aux indices sur le long terme. Il est donc tentant d'investir directement sur ces indices par les trackers, ou ETF (pour « exchange traded funds », « fonds indiciels cotés »).

Avec ces produits, pas de mauvaise surprise : ils répliquent en permanence l'évolution des indices choisis, avec une marge d'erreur infinitésimale. Et ce, avec une liquidité parfaite. « *Ils sont cotés en permanence et bénéficient d'un engagement de rachat immédiat* », précise Olivier Paquier, directeur France de SPDR ETF, du groupe State Street. Enfin, leurs frais de gestion annuels (de 0,2 % à 0,5 % par an) sont nettement inférieurs à ceux facturés par les gérants (2 % à 3 % en moyenne).

Ce constat n'a pas échappé aux investisseurs institutionnels, qui sont aujourd'hui très friands de ces produits. En revanche, les particuliers français continuent à les ignorer. « *Aux Etats-Unis, le marché des ETF se partage à parts égales entre investisseurs professionnels et particuliers. En France, la part de ces derniers est insignifiante* »,

rappelle Régis Yancovici, fondateur de [Etfinance.fr](https://sslo.ovh.net/fr/) (https://sslo.ovh.net/fr/), une société d'analyse de marché et de recommandations d'investissement spécialisé sur ces produits.

Si les trackers font moins recette, c'est surtout parce qu'ils rapportent peu d'argent aux établissements financiers qui ne les mettent donc pas en avant. Ce n'est pas le cas avec les fonds classiques, pour lesquels la moitié des frais de gestion reviennent généralement aux distributeurs.

« Et pourtant, ils couvrent désormais toutes les classes d'actifs et pratiquement toutes les zones géographiques, ce qui permet d'envisager une gestion de portefeuille au travers de ces seuls instruments », explique Régis Yancovici. Qu'il s'agisse d'investir sur les marchés boursiers, les obligations, les matières premières ou les contrats de « futures » (contrats à terme), à chaque fois il existe des ETF adaptés.

SECTEURS DIFFICILES D'ACCÈS

On a même vu apparaître des ETF procurant un effet de levier, afin de doubler ou tripler les évolutions de leurs indices, des ETF « short » pour jouer un indice à la baisse (ils évoluent dans le sens contraire), et l'heure est aujourd'hui au « smart bêta », par exemple, pour miser sur les seules actions dont le dividende augmente.

A défaut d'indices existants pour des secteurs visés par les promoteurs d'ETF, ceux-ci les font construire par les fabricants d'indices. Les ETF représentent ainsi une voie royale pour investir sur des secteurs ou des marchés difficilement accessibles par un fonds.

Aux Etats-Unis, un tracker vient de voir le jour pour miser sur les entreprises en pointe sur les réseaux sociaux. Seule l'Afrique est absente de la palette, car comme l'explique Emmanuel Monet, chez Amundi ETF, *« il faut un marché très liquide avec un nombre d'émetteurs important pour construire un ETF »*. Mais ce retard pourrait vite être rattrapé face au potentiel de cette zone.

Cette multiplication des trackers ne nuit-elle pas à leur simplicité d'usage ? *« Non, répond M. Yancovici. Pour des investisseurs particuliers qui recherchent la simplicité, il est possible de construire un portefeuille avec trois ETF représentant des grands marchés, et aller jusqu'à six ou dix pour une gestion plus diversifiée. Les nombreuses sous-catégories visent des investisseurs avertis, désirant développer une allocation pointue. »*

DANS UN COMPTE TITRES

Pour acheter un ETF, rien de plus simple : il suffit de passer un ordre auprès de son teneur de compte en indiquant le code ISIN, comme pour

une action ou une sicav. Ils peuvent être abrités dans un compte titres, mais aussi dans un plan d'épargne en actions, même s'ils sont investis sur des zones non européennes.

Cela permet de mener à bien une diversification géographique au sein de cette enveloppe fiscale intéressante (plus-values et revenus sont exonérés après cinq ans), en recourant à des ETF dits « synthétiques », qui achètent des valeurs européennes en passant des contrats d'échange (« swaps » dans le jargon) sur d'autres marchés.

Il est aussi possible d'investir par un contrat d'assurance-vie, même si, à de rares exceptions près, le choix se réduit souvent à une poignée de produits.